

**Mairie de NARP**

**10 La Carrère**

**64190 NARP**

**05.59.66.14.03**

[mairiedenarp@orange.fr](mailto:mairiedenarp@orange.fr)

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

2 rue Maréchal Joffre

64021 PAU Cédex

Narp, le 16 mai 2017

**Objet : Demande de dérogation aux dispositions de l'article L 142-4 du code de l'urbanisme (règle de constructibilité limitée en l'absence de SCOT applicable)**

**Monsieur le Préfet,**

Par délibération du 18 Février 2015 la commune de Narp a engagé une procédure d'élaboration de carte communale.

Cette procédure entraîne l'ouverture à l'urbanisation de plusieurs zones dans et autour du bourg et du hameau de Narp.

La commune de Narp n'est pas couverte par un SCOT applicable et ne se situe pas dans un périmètre de 15 kilomètres d'une unité urbaine de plus 15 000 habitants au sens de l'INSEE.

En l'absence de SCOT applicable, la commune de Narp sollicite auprès de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques une dérogation pour ouverture à l'urbanisation en application des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'arrêt de la carte communale vous permettant d'instruire cette demande.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire,**

**Fernand LAGRANGE**

